Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
520, Allées Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 MONTPELLIER Cedex 02

Installations classées pour la protection de l'environnement

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2015-I-1853 du 22 octobre 2015

Vu le code de l'environnement, notamment son livre V titre 1er

Vu la nomenclature des installations classées ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2010-I-3193 du 3 novembre 2010 autorisant la société ACV industrie à exploiter Route de Villeneuve, parcelles n°11 section IR et n°48 et 49 section IS, sur la commune de Béziers, une installation de maintenance et de réparation de matériel ferroviaire roulant ;

Vu le changement d'exploitant au profit de la société Freeman Industrie en juin 2011 ;

Vu la demande présentée le 12 juillet 2013 par Monsieur Luc Bernard, Président de la société Freeman Industrie en vue d'obtenir un arrêté préfectoral complémentaire suite aux évolutions des activités de ses installations situées Route de Villeneuve sur la commune de Béziers ;

Vu l'arrêté de mise en demeure n°2013-1-2009 du 29 octobre 2013 imposant notamment à la société Freeman Industrie de déposer sous 3 mois un dossier de demande d'autorisation d'exploiter régulier ;

Vu la demande présentée le 6 décembre 2013 par Monsieur Luc Bernard, Président de la société Freeman Industrie en vue d'obtenir un arrêté préfectoral complémentaire suite aux évolutions des activités de ses installations situées Route de Villeneuve sur la commune de Béziers ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Montpellier n° E14000087/34 du 2 juin 2014 portant désignation du commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014.I.1270 ordonnant l'organisation d'une enquête publique du 1er septembre 2014 au 30 septembre 2014 inclus sur le territoire de la commune de Béziers,

Vu la prolongation de l'enquête publique jusqu'au 8 octobre 2014 inclus par arrêté préfectoral de prolongation n°2014-I-1646 du 30 septembre 2014sur le territoire de la commune de Béziers,

Vu l'accomplissement des formalités d'affichage réalisé dans la commune de Béziers de l'avis au public ;

Vu la publication de cet avis dans deux journaux locaux ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête du 27 octobre 2014,

Vu l'avis émis par le conseil municipal de la ville de Béziers le 18 septembre 2014 ,

Vu les avis exprimés par les différents services et organismes consultés ;

Vu le rapport et les propositions de l'inspection des installations classées du 8 septembre 2015 ;

Vu l'avis en date du 01 octobre 2015 du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) au cours duquel le demandeur a été entendu ;

Considérant la nécessité d'actualisation des prescriptions relatives à l'exploitation des installations de la société Freeman Industrie suite aux évolutions de ses activités situées Route de Villeneuve, parcelles n°11 section IR et n°48 et 49 section IS, sur la commune de Béziers ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

Considérant que les mesures imposées à l'exploitant, notamment en matière de déchets admissibles, de gestion des déchets et de surveillance des rejets atmosphériques et aqueux sont de nature à prévenir les nuisances et les risques présentés par les installations ;

Considérant que le projet d'arrêté préfectoral a été soumis à l'exploitant et que celui-ci l'a approuvé par courrier du 13 octobre 2015 ;

La société FREEMAN Industrie dont le siège social est situé Route de Villeneuve, 34 500 Béziers, est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté, à exploiter à la même adresse, les installations de traitement de surface et de maintenance de wagons et de lavage de citernes ferroviaires.

Titre 1- Portée de l'autorisation et conditions générales

Titre 2- Gestion de l'établissement

Titre 3- Prévention de la pollution atmosphérique

Titre 4- Protection des ressources en eaux et milieux aquatiques

Titre 5- Déchets

Titre 6- Prévention des nuisances sonores et des vibrations

Titre 7- Prévention des risques technologiques

Titre 8- Prescriptions complémentaires

Titre 9- Surveillance des émissions et de leurs effets

Titre 10- Délais et voies de recours – Publicité -Exécution

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la Mairie de BEZIERS